



Conditions Générales de Vente

DESIGNATION

École ADR Tech est une Société par Actions Simplifiée au capital de 6 500 euros, immatriculée sous le numéro 983 821 992 - R.C.S. Caen, enregistrée auprès de la DREETS sous le NDA 28140414614 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État - Art. L 6352-12 du Code du travail) et dont le siège social est basé au 22 rue des Vaudes, 14123 Cormelles-le-Royal. École ADR Tech est une entreprise ayant comme activités principales la formation professionnelle continue et le conseil. Elle est spécialisée dans les domaines suivants : numérique, informatique, bureautique, pédagogie numérique, conseil pour le management.

Désigné « **l'Organisme de Formation** », École ADR Tech développe, propose et dispense des formations professionnelles continues en formule inter et intra entreprises, en présentiel ou et/ou à distance.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'Organisme de Formation ;

Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation dispensée par l'Organisme de Formation ;

PSH : Personne en situation de handicap

Formations inter-entreprises : les formations inscrites au catalogue de l'Organisme de Formation et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures ;

Formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par l'Organisme de Formation pour le compte d'un client;

Proposition : proposition pédagogique et financière pour une formation inter-entreprise ou intra-entreprise ;

Convention de Formation : La Proposition pédagogique et financière signée par le Client Personne morale et L'Organisme de Formation, établie selon les articles L6353-1, L6353-2 et R6353-1 du Code du travail ;

Contrat de Formation : La Proposition pédagogique et financière signée par le Client Personne physique et L'Organisme de Formation, selon l'article L6353-3 du Code du travail ;

CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous ;

OPCO : les opérateurs de compétences qui sont agréés par l'État et qui ont pour mission d'accompagner la formation professionnelle ;

Formations : Les Formations inter-entreprises, intra-entreprises, ainsi que tout autre type de formation, notamment à distance ;

Données : des données à caractère personnel ;

Dispositions applicables : Les dispositions légales ou législatives fixées, prévues, édictées par une loi ;

Règlement intérieur : Ce règlement constitue un document écrit qui détermine les principales mesures applicables en matière de santé, de sécurité et de discipline dans l'établissement, ainsi que les modalités de représentation des stagiaires comme l'indique l'article L6352-3 du code du travail.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation intra-entreprise se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les stagiaires doivent aussi respecter les mesures d'hygiène et de sécurité de ce dernier règlement.

OBJET

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'Organisme de Formation, s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Les formations dispensées par l'Organisme de Formation s'inscrivent dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du travail.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations concourant au développement de compétences engagées par l'Organisme de Formation pour le compte d'un Client.

Le Client reconnaît que l'acceptation des présentes CGV a pour conséquence d'écarter l'application de ses propres conditions générales de vente (CGV) et de ses propres conditions générales d'achat (CGA). La réception de l'accusé de confirmation de l'inscription par le Client et/ou le paiement de la facture émise par l'Organisme de Formation emporte l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces CGV, le Client reconnaissant ainsi en avoir une parfaite connaissance. L'Organisme de Formation peut à tout moment modifier les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au Client et acceptées par ce dernier.

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées exclusivement en français.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet www.ecole-adr-tech.fr porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

LES FORMATIONS

L'ensemble des Formations proposées par l'Organisme de Formation sont présentées en ligne sur notre site www.ecole-adr-tech.fr

Les Formations en présentiel

L'Organisme de Formation propose principalement des Formations en présentiel : des Formations Intra-entreprises et des Formations Inter-Entreprises.

Les Formations Intra-entreprises peuvent être réalisées au choix de l'Organisme de Formation, dans les locaux du Client, de l'Organisme de Formation, et/ou dans un lieu extérieur à l'Organisme de Formation.

Les Formations Inter-entreprises sont des formations présentées dans le catalogue de formation de l'Organisme de Formation, réalisées dans les locaux de l'Organisme de Formation ou dans des locaux extérieurs à l'Organisme de Formation.

Les Formations à distance (en visio formation)

Les formations à distance peuvent mixer plusieurs modalités d'accès : réunions visio, classes virtuelles et espace pédagogique dédié, proposant des activités pendant lesquelles les Stagiaires sont toujours accompagnés par un formateur.

COMMANDE ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'Organisme de Formation précise dans ses programmes les prérequis (connaissances initiales requises) pour réaliser chacune de ses formations dans des meilleures conditions. L'objectif est de s'assurer que tout participant inscrit à une Formation dispose des prérequis spécifiés sur le programme de formation correspondant. Toutefois l'Organisme de Formation ne peut être tenu pour responsable de l'insuccès du participant.

Pour se préinscrire ou pour toute demande d'information, il suffit de :

- nous demander de vous rappeler en utilisant le bouton « Se faire appeler » depuis notre site www.ecole-adr-tech.fr,
- nous contacter par téléphone : 07 56 10 92 12, par le formulaire de contact accessible sur notre site internet www.ecole-adr-tech.fr ou par mail contact@ecole-adr-tech.fr (nos coordonnées figurent sur notre catalogue de formation et sur notre site internet).
- Pour des questions concernant l'accessibilité pour les publics PSH, notre référent handicap est disponible à l'adresse accessibilite@ecole-adr-tech.fr et au tél : 07 56 10 92 12 afin de vous proposer un accompagnement adapté
- Choisir une de nos formations depuis le site www.moncompteformation.gouv.fr/.

L'Organisme de Formation propose alors un rendez-vous téléphonique, en visio ou en présentiel afin d'identifier ensemble les besoins du Client et l'orienter vers la formation la plus adaptée.

Avant d'accepter notre Proposition de Formation, le Client doit s'assurer que les Formations commandées correspondent à ses besoins.

Pour chaque session de Formation dispensée en présentiel par l'Organisme de Formation, un nombre minimum et maximum de participants est prévu ; à partir du moment où le nombre maximum est atteint, de nouvelles inscriptions pour la session cessent d'être retenues. Les inscriptions réglées sont retenues en priorité. L'Organisme de Formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session de formation en présentiel si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint.

Inscription à une Formation inter-entreprises

La demande d'inscription à une Formation inter-entreprises peut être effectuée par le Client par l'un des moyens suivants :

- En complétant un formulaire d'inscription en ligne à partir du site internet de l'Organisme de Formation ;
- Par l'envoi d'un bulletin d'inscription complété et signé par le Client et remis à l'Organisme de formation ;

- Par l'envoi d'un e-mail ou d'un courrier indiquant la demande d'inscription et reprenant l'ensemble des informations demandées dans le bulletin d'inscription.
- Par le biais de la plateforme Mon Compte Formation – CPF moncompteformation.gouv.fr/.

Dans la demande d'inscription le Client doit renseigner les informations nécessaires pour que l'Organisme de Formation puisse rédiger la Proposition pédagogique et financière adaptée.

Pour toute demande concernant le public PSH, notre référent handicap se tient à la disposition du Client afin de l'accompagner dans l'aménagement d'un parcours pédagogique adapté, et de l'orienter vers des partenaires spécialisés dans la compensation PSH.

Par son inscription, le Client déclare avoir pleinement connaissance et accepter les présentes CGV.

Toute inscription doit être confirmée par l'Organisme de Formation.

La Confirmation de l'inscription et la Proposition pédagogique et financière

- Dans les 48 heures ouvrées qui suivent la réception de la demande d'inscription, l'Organisme de Formation adresse au Client un accusé de confirmation de l'inscription. Cet accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation.
- Pour les demandes spécifiques PSH, l'Organisme de Formation recueille les besoins d'accessibilité afin d'adapter la Proposition pédagogique.
- Dans les 72 heures ouvrées qui suivent l'accusé de confirmation de l'inscription, l'Organisme de Formation adresse au Client une Proposition pédagogique et financière qui constitue l'offre de Formation.
- La Proposition pédagogique et financière signée par le Client Personne physique devient un Contrat de Formation.
- La Proposition pédagogique et financière signée par le Client Personne morale devient la Convention de Formation.
- Dans les cinq (5) jours ouvrés avant la date prévue pour la session de Formation, le Client recevra la convocation à sa session de Formation, le plan d'accès et d'autres informations importantes.

Inscription à une Formation intra-entreprises

Le Client peut adresser à l'Organisme de Formation une demande de prise de contact par l'un des moyens suivants :

- En utilisant le bouton « Se faire rappeler » depuis notre site www.ecole-adr-tech.fr,
- Nous contacter par téléphone : 07 56 10 92 12, par le formulaire de contact accessible sur notre site internet www.ecole-adr-tech.fr ou par mail contact@ecole-adr-tech.fr (nos coordonnées figurent aussi sur notre catalogue de formation et sur notre site internet).

Nous proposerons alors un rendez-vous téléphonique, en visio ou en présentiel afin d'identifier ensemble les besoins du Client, y compris les exigences PSH et de personnaliser avec lui la formation la plus adaptée.

L'Organisme de Formation établira ensuite, avec la collaboration du Client, la Proposition pédagogique et financière pour une Formation personnalisée, adaptée aux exigences du Client.

L'acceptation par le Client de la Proposition vaudra acceptation de ses termes par ce dernier ainsi qu'acceptation des présentes CGV.

L'acceptation formelle du Client est réalisée une fois que l'Organisme de formation reçoit de la part de celui-ci le "bon pour accord" pour sa proposition pédagogique et financière. Ce document doit être signé par le représentant du Client et revêtu du cachet de l'entreprise et doit parvenir à l'Organisme de formation au moins dix (15) jours ouvrés avant la réalisation de la prestation.

La Proposition pédagogique et financière signée par le Client Personne morale constitue la Convention de Formation.

Le stagiaire salarié concerné doit également signer cette convention si l'action est mise en place à son initiative dans le cadre du CPF (Compte personnel de formation), si elle se déroule hors du temps de travail ou si elle débouche sur la délivrance d'une certification, titre ou diplôme professionnel.

La prestation est mise en œuvre après validation de la Proposition et selon le planning d'intervention défini d'un commun accord, précisé dans la Proposition.

Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités des stagiaires, du formateur ou selon notre planning, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

ORGANISATION ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

À l'inscription pour une formation intra-entreprises, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1, L6353-2 et R6353-1 du Code du travail est adressée au Client (entreprise) par courriel, cet exemplaire devant être retourné revêtu du cachet de l'entreprise et signé.

Le stagiaire salarié doit également signer la convention si l'action est mise en place à son initiative dans le cadre d'un CPF (Compte personnel de formation), si elle se déroule hors du temps de travail ou si elle débouche sur la délivrance d'une certification, titre ou diplôme professionnel.

Même si une convention de formation a été signée, un contrat de formation professionnelle doit également être établi avec le Stagiaire dans l'hypothèse où le Stagiaire prend en charge une partie du coût de la formation.

Conformément à l'article L6353-3 du Code du travail lorsqu'une personne physique entreprend une formation, à titre individuel et à ses frais, un Contrat de Formation est conclu entre elle et l'Organisme de Formation.

Tous les éléments d'information nécessaires au déroulement de la Formation sont présentés dans la Convention de formation professionnelle continue (Client personne morale) ou le Contrat de formation (Client personne physique) proposés par l'Organisme de Formation : objectifs, moyens et méthodes pédagogiques, contenu/déroulement du programme, tarifs applicables et offres promotionnelles.

L'Organisme de Formation dispose de la liberté de choisir les méthodes, la forme et le contenu des outils pédagogiques utilisés.

La durée totale d'une session de formation peut varier d'une formation à une autre. Le Client s'engage à se renseigner, avant toute inscription, sur le site de l'Organisme de Formation, www.ecole-adr-tech.fr ainsi que par toute documentation mise à sa disposition.

Une (1) journée de Formation en présentiel correspond à sept (7) heures de cours en présentiel qu'elle soit Intra-Entreprise ou Inter-Entreprises.

Une demi-journée de Formation en présentiel correspond à trois heures et trente minutes (3,5 h) de cours en présentiel qu'elle soit Intra-Entreprise ou Inter-Entreprises.

Les participants à une Formation intra-entreprises ou inter-entreprises réalisée en présentiel sont tenus de respecter le Règlement intérieur de l'Organisme de Formation.

Pour les publics PSH, un parcours adapté, avec des horaires allégés sur plusieurs jours sera proposé.

Le Règlement intérieur applicable à tout stagiaire est tenu à disposition à l'accueil de l'Organisme de Formation et téléchargeable depuis son site internet.

La Formation intra-entreprises peut être assurée dans des locaux définis par le Client, et avec les moyens logistiques définis dans la proposition, ou dans les locaux choisis de l'Organisme de Formation.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation intra-entreprise se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

L'Organisme de Formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objet du présent contrat. Dans cette situation l'Organisme de Formation demeure responsable à l'égard du client de toutes les obligations résultant du présent contrat et toutes les obligations du client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de Formation.

ATTESTATION ET PIÈCES RÉGLEMENTAIRES

Une attestation de stage est délivrée à l'issue de la formation à chaque participant ayant suivi la session.

Si les conditions réglementaires sont remplies, l'Organisme de Formation fera parvenir au Client tous les documents légaux applicables relatifs à la formation (et notamment, l'attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action, les factures afférentes et toutes les pièces nécessaires à l'imputation des sommes engagées par l'entreprise au titre de sa contribution obligatoire au développement de la formation professionnelle) par e-mail ou par courrier à l'adresse fournie par le Client.

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC et figurent dans le catalogue en ligne de l'Organisme de Formation et/ou dans le catalogue papier. En cas de contradiction, les prix indiqués dans le catalogue en ligne prévalent.

La facture correspondant aux frais de formation est payable selon les modalités fixées dans la Convention ou le Contrat de Formation. Pour les formations intra-entreprises les frais de repas, de déplacement et d'hébergement du formateur, le cas échéant, peuvent être facturés au client en sus.

En cas de prise en charge du paiement par un OPCO (l'opérateur de compétences) dont il dépend, il appartient au Client :

- d'adresser à l'OPCO une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de mentionner cette prise en charge explicitement sur son bulletin d'inscription et sur la Convention de Formation/son Contrat de Formation, en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;
- de transmettre à l'Organisme de formation l'accord de prise en charge au plus tard 5 jours ouvrés avant la date de début de la Formation ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'Organisme de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le prix de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'opérateur de compétences des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du prix de la formation et sera facturé du montant correspondant, éventuellement majoré de pénalités de retard.

L'Organisme de formation se réserve le droit de demander un acompte.

Le Client reconnaît et accepte que, pour toute formation en présentiel, dès lors qu'elle est commencée, il ne peut se rétracter, et le prix de la Formation est entièrement dû à l'Organisme de Formation.

Les Formations à distance

Le prix des Formations à distance n'inclut pas le coût de la connexion Internet qui reste totalement à la charge du Client.

PAIEMENTS ET RETARDS

Clients Personnes morales

Les factures sont payables à 30 jours à compter de leur émission. Tout retard de paiement, après rappel resté infructueux, est passible d'une procédure contentieuse.

Clients Particuliers

Si le stagiaire prend en charge personnellement ses frais de formation, un Contrat de formation précisant les modalités de paiement est établi entre lui et l'Organisme de Formation.

Si le stagiaire est inscrit comme demandeur d'emploi et si son dossier de demande de formation n'est pas accepté par France Travail, un Contrat de formation contenant les modalités de prise en charge de sa formation, à ses frais, pourra lui être proposé par l'Organisme de Formation.

Pour les Formations financées par le Compte Personnel de Formation, l'inscription et le paiement s'effectuent conformément aux conditions générales et particulières d'utilisation de la plateforme Mon Compte Formation www.moncompteformation.gouv.fr/.

ANNULATION, REPORT OU MODIFICATION

À l'initiative de l'Organisme de Formation

L'Organisme de Formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session en cas de nombre insuffisant d'inscrits ainsi que de réaliser la formation sur un autre site proche de la location de formation prévue.

L'Organisme de Formation prévient du risque de report ou d'annulation au minimum 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation.

Si l'Organisme de Formation se voit contraint d'annuler une formation pour des raisons de force majeure, il s'engage à organiser une nouvelle session dans les meilleurs délais.

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution de l'action de formation organisée par l'Organisme de Formation.

Est considéré comme cas de force majeure pour l'Organisme de Formation tout événement indépendant de la volonté de l'Organisme de Formation et faisant obstacle à son fonctionnement normal.

Cas de force majeure pouvant notamment être invoqués par l'Organisme de Formation :

- (a) accident ou décès du formateur ou d'un proche, mentionnées au 4° de l'article L3142-1 du code du travail
- (b) maladie ou hospitalisation du formateur ; maladie ou hospitalisation des descendants ou ascendants de premier niveau ou de personnes à charge comme les incapables majeurs ;
- (c) interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement ;
- (d) procédure de sauvegarde ou liquidation judiciaire de l'Organisme de Formation
- (e) empêchement d'utiliser les locaux (catastrophe naturelle, incendie du local ou dégradations diverses...).

À l'initiative du Client

Nous portons le plus grand soin à la composition des groupes et toute demande de report ou d'annulation a des répercussions sur le déroulement de la session.

Le Client reconnaît et accepte que pour être pris en compte, tout report ou annulation, doit être notifié par écrit (e-mail ou LRAR) à l'Organisme de Formation.

Les préavis suivants commenceront à courir à compter de la date de notification envoyée par le Client :

Jusqu'à une date précédant de 10 jours ouvrés la date de démarrage de la formation, le Client conserve le droit d'annuler ou de reporter son ou ses inscriptions.

Hors situation de force majeure, toute annulation d'une Formation moins de dix (10) jours ouvrés avant la date prévue pour la session entraîne la facturation de celle-ci à hauteur de 30 %.

Hors situation de force majeure, toute annulation d'une Formation moins de cinq (5) jours ouvrés avant la date prévue pour la session entraîne la facturation de celle-ci à hauteur de 100 %.

En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical, le stagiaire défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. À défaut, il sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, celle-ci est payable en totalité. Toutefois, seul le montant correspondant à la présence réelle du stagiaire peut être imputable au titre de la formation si l'abandon est justifié par une situation de force majeure.

Outre les cas reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, les circonstances suivantes peuvent notamment être considérées comme des cas de force majeure, pouvant être invoqués et pour lesquelles il est nécessaire de fournir des documents :

Cas de force majeure pouvant notamment être invoqués par le Stagiaire :

- (a) refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé ;
- (b) retour à l'emploi du Stagiaire entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de formation ;
- (c) accident ou décès du Stagiaire ou d'un proche, mentionnées au 4° de l'article L3142-1 du code du travail ;
- (d) maladie ou hospitalisation du Stagiaire notamment pour congés maternité ou paternité ;
- (e) maladie ou hospitalisation des descendants ou ascendants de premier niveau ou de personnes à charge comme les incapables majeurs ;
- (e) interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement.

Clients personnes physiques

Formation avec financement propre

À compter de la signature du contrat, le Client personne physique dispose d'un délai pour se rétracter sans motiver sa décision et sans en supporter les frais :

- un délai de rétractation de 10 jours (article L6353-5 du Code du travail) pour les contrats n'étant ni conclus « à distance » ni conclus « hors établissement » ;
- un délai de rétractation de 14 jours (article L121-18 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement »

Pour se rétracter, le Client doit adresser à l'Organisme de formation le Formulaire de rétractation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucun paiement (y compris frais d'inscription) ne peut être exigé au client avant l'expiration de ce délai de rétractation à compter de la date de la signature du Contrat de Formation.

Les préavis suivants commenceront à courir à compter de la date de notification envoyée par le Client :

Jusqu'à une date précédant de 10 jours ouvrés la date de démarrage de la formation, le Client conserve le droit d'annuler ou de reporter son ou ses inscriptions.

À l'issue de ce délai, le client est redevable de 30% du montant du coût de la formation. Le calcul de ce plafond de 30% prend en compte les coûts pédagogiques, mais également les frais d'inscription, les achats de matériel, les coûts administratifs.

Hors situation de force majeure, toute annulation d'une Formation moins de dix (10) jours ouvrés avant la date prévue pour la session entraîne la facturation de celle-ci à hauteur de 30 %.

Hors situation de force majeure, toute annulation d'une Formation moins de cinq (5) jours ouvrés avant la date prévue pour la session entraîne la facturation de celle-ci à hauteur de 100 %.

En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical, le stagiaire défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. À défaut, il sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, celle-ci est payable en totalité. Toutefois, seul le montant correspondant à la présence réelle du stagiaire peut être imputable au titre de la formation si l'abandon est justifié par une situation de force majeure.

Les formations éligibles et financées par le Compte Personnel de Formation (CPF)

Pour les Formations financées par le Compte Personnel de Formation, l'inscription et le paiement s'effectuent conformément aux conditions générales et particulières d'utilisation de la plateforme Mon Compte Formation.

Afin de permettre aux titulaires de compte de bénéficier d'une période de réflexion suffisante avant tout achat de formation sur la plateforme et faciliter l'annulation si nécessaire, l'Organisme de Formation s'engage à respecter le délai fixé à 11 (onze) jours ouvrés entre la validation de la demande d'inscription par l'organisme de formation et l'entrée en formation du stagiaire conformément aux conditions générales et particulières d'utilisation de la plateforme Mon Compte Formation.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Organisme de formation. Il est interdit au Client/Stagiaire de les reproduire partiellement ou totalement sans l'accord exprès de l'Organisme de Formation.

Le Client s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de Formation en cédant ou en communiquant tout ou partie de la documentation à un compétiteur de l'Organisme de Formation.

L'Organisme de Formation se réserve le droit de poursuivre toute personne qui ne respecterait pas cette clause.

RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS

Toute demande d'information ou réclamation relative aux présentes CGV doit être adressée par mail à l'adresse suivante : contact@ecole-adr-tech.fr. Nous répondrons à toute question dans les meilleurs délais.

RESPONSABILITÉ

Les Formations proposées par l'Organisme de Formation sont conformes à leur description au catalogue ou à leur documentation commerciale. Il revient au Client de prouver toute non-conformité éventuelle.

La responsabilité de l'Organisme de Formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée, et est limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de Formation serait retenue, le montant total de toute somme mise à la charge de l'Organisme de Formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la formation concernée.

DONNÉES PERSONNELLES

L'Organisme de Formation accorde la plus grande importance au respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des Données et à traiter et utiliser de telles Données dans le respect des Dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés ».

Les Données font l'objet d'un traitement informatique par l'Organisme de Formation, agissant en qualité de responsable de traitement dont la finalité de traitement est prévue dans la Politique de confidentialité et de protection des données personnelles conformément aux Dispositions applicables.

Les Données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées au sein de la Politique de confidentialité et de protection des données personnelles.

Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses données après son décès. Ces droits peuvent être exercés conformément aux modalités prévues dans la Politique de Confidentialité et de protection des données personnelles.

En cas d'exercice du droit d'opposition, toute communication auprès du Client (à l'exclusion de la gestion de son compte) cessera.

Pour une information complète sur le traitement des Données, il convient de se reporter à notre Politique de Confidentialité et de protection des données personnelles.

Si le Client transmet et/ou intègre des Données nécessaires à la fourniture d'une formation, le client aura lui aussi la qualité de responsable de traitement.

En son éventuelle qualité de sous-traitant, l'Organisme de Formation s'engage à traiter les données conformément aux instructions documentées du Client et uniquement pour la seule finalité de fournir la formation. Si l'Organisme de Formation considère qu'une instruction donnée par le Client constitue une violation aux Dispositions applicables, il en informe immédiatement le Client. Par exception, si l'Organisme de Formation peut être tenu de traiter les données du Client en vertu des Dispositions applicables, alors l'Organisme de Formation informera le client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information. L'Organisme de Formation garantit la confidentialité des données traitées dans le cadre de la formation. Il s'engage à veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel et s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité. L'organisme de formation s'engage à prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données. L'organisme de formation s'engage à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles adéquates afin de protéger l'intégrité et la confidentialité des données stockées. L'organisme de formation s'engage à présenter des garanties suffisantes pour assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité et de confidentialité au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement.

L'Organisme de Formation notifie au Client toute violation de données après en avoir pris connaissance. Le nom et les coordonnées de l'Organisme de Formation sont indiqués dans la Politique de confidentialité et de protection des données personnelles.

L'Organisme de Formation informe le client que les données sont hébergées en France ou au sein de l'espace économique européen. En cas de sous-traitance, l'Organisme de Formation s'engage à signer un contrat écrit avec le sous-traitant imposant à ce dernier le respect des dispositions applicables et de l'ensemble des obligations visées au présent article, étant précisé qu'en cas de non-respect par un sous-traitant de ses obligations en matière de protection des données personnelles, l'Organisme de Formation demeurera pleinement responsable à l'égard du client.

Toute personne dont les données ont été collectées par le client bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses données après son décès en s'adressant directement au client. Le client garantit à l'Organisme de Formation qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme des dispositions applicables et qu'il a informé les personnes physiques de l'usage qui est fait des données. À ce titre, le Client garantit l'Organisme de formation contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les données seraient traitées. En outre, le Client s'engage à documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par l'Organisme de Formation, veiller, au préalable et pendant toute la durée de la formation, au respect des obligations prévues par les Dispositions applicables de la part de l'Organisme de Formation, et superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès de l'Organisme de formation.

Les Données sont conservées uniquement le temps nécessaire pour la finalité poursuivie. L'Organisme de formation s'engage, au choix du Client, à détruire ou renvoyer les Données au terme de la formation, et justifier par écrit auprès du client qu'il n'en conservera aucune copie.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les CGV sont consultables en ligne et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de l'Organisme de Formation sans autre formalité que leur mise en ligne, seule la dernière version sera applicable.

Si une quelconque clause des présentes CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de la formation.

Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiels et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit.

Les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante dans le cadre de l'exécution des présentes, qui ne sauraient notamment être interprétées comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du code civil.

Le Client ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Caen, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Document actualisé le 06 octobre 2025